

TABLEAU 51

AUTRES GARANTIES ET ÉLÉMENTS DE PASSIF ÉVENTUEL AU 31 MARS 1959	Montant impayé (provisoire)
	\$
Dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada.....	629,024,600
Prêts consentis par des institutions de prêt autorisées en vertu des lois nationales sur l'habitation antérieures à la loi de 1954.....	Somme indéterminée
Prêts consentis par des prêteurs en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation (1954) pour l'amélioration et l'agrandissement de maisons.....	4,980,094
Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954.....	2,054,319,234
Garanties aux propriétaires à l'égard des revenus provenant d'entreprises de maisons à loyers modiques.....	Somme indéterminée
Garanties sous le régime de la Partie I de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.....	42,000,000
Garanties sous le régime de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation .....	2,550,000
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.....	33,600,000
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.....	500,000
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi de 1956 sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies.....	100,000
Prêts consentis par les banques à charte et les coopératives de crédit sous l'empire de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.....	84,000
Prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé.....	107,000,000
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.....	17,300,000